

Effacité électrique pour les hôpitaux et les institutions de soins

Programme de soutien OPTI-CARE

Plus d'efficacité électrique dans le secteur de la santé!

Le programme de soutien OPTI-CARE d'Energie Zukunft Schweiz soutient des mesures d'efficacité électrique dans tous les hôpitaux et toutes les institutions de soins. Les contributions de soutien de ProKilowatt couvrent presque toutes les mesures d'efficacité électrique dans ces établissements.

Subventions

Sont en particulier subventionnées les mesures d'efficacité électrique portant sur les installations suivantes:

- systèmes de ventilation
- installations de réfrigération
- systèmes d'air comprimé
- pompes
- éclairage intérieur
- appareils médicaux et industriels

Des mesures portant sur d'autres installations peuvent également être soutenues après accord d'Energie Zukunft Schweiz.

Pour résumer

| | |
|---|---------------|
| Montant maximal de la subvention par entreprise | 90'000 CHF |
| Subvention par kWh économisé | 2.25 centimes |
| Taux de subvention maximal (investissement) | 30% |
| Coût d'investissement maximal | 300'000 CHF |
| Durée minimale de retour sur investissement | 4 ans |

Groupe cible

OPTI-CARE soutient les mesures d'efficacité électrique dans les hôpitaux et les institutions de soins (maisons de retraite et homes, établissements spécialisés pour personnes handicapées, etc.). Le programme est ouvert à tous les établissements de Suisse, qu'ils soient privés ou publics.



Votre contact:

Mélinda Ritter

Responsable soutien de la Suisse Romande

076 223 76 28

melinda.ritter@ezs.ch

www.opti-care.ch

Conditions-cadres

La subvention est versée après la mise en œuvre de la mesure sur la base de la preuve d'économie d'électricité et des coûts d'investissement effectifs. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, il faut remplir les critères suivants:

1. Mesure peu rentable

La durée de retour sur investissement de la mesure subventionnée doit être supérieure à quatre ans.

2. Autres exigences

La demande de subvention doit être déclarée avant que la commande ne soit passée. En outre, aucune obligation de mise en œuvre ne doit être imposée pour cette mesure par la loi, par une convention d'objectifs ou par une analyse de consommation énergétique.

3. Pas de cumul de financements

La mesure ne doit pas bénéficier d'un soutien supplémentaire provenant d'autres programmes de financements. En outre, les économies réalisées ne doivent pas être prises en compte pour un éventuel remboursement du supplément sur les coûts de transport du réseau à haute tension.

Exemple: ventilateurs Retrofit

Les ventilateurs d'un hôpital, vieux de plus de 20 ans, sont remplacés par de nouveaux ventilateurs EC IE5 efficaces. Ce remplacement présente plusieurs avantages:

- **Consommation d'électricité réduite**

Les nouveaux ventilateurs consomment moins d'électricité, ce qui permet de réaliser des économies.

- **Financement partiel grâce à une subvention**

Une bonne partie des coûts d'investissement est couverte par la subvention.

- **Durabilité accrue**

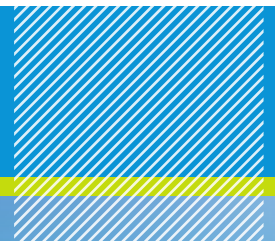
En réduisant sa consommation d'électricité, l'hôpital se rapproche un peu plus de l'objectif de durabilité.

Pour résumer

| | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Investissements | env. 280'000 CHF |
| Montant de la subvention | env. 38'000 CHF (14%) |
| Economies d'électricité par an | env. 150'000 kWh ou 22'500 CHF |
| Durée de retour sur investissement | 12.4 → 10.8 ans |



Energie Zukunft Schweiz est une force motrice sur la voie d'un monde d'énergies entièrement renouvelables. Nous aidons les entreprises, les fournisseurs d'énergie, les fonds immobiliers, les organisations ainsi que les autorités et les particuliers à saisir les opportunités que leur offre la transition énergétique.



ezs